
MINISTRE DE L'INTERIEUR

Paris, le 19 novembre 1991

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les organisations syndicales représentées au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ont été réunies à l'invitation de Monsieur Jean Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Locales le 18 novembre, pour une réunion de discussion sur la filière des métiers sanitaires et sociaux de la fonction publique territoriale.

A l'occasion de cette seconde séance de travail qui faisait suite à celle du 29 octobre, des propositions visant à regrouper en deux cadres d'emplois de catégorie B et de catégorie A, les métiers d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés et de conseillers en économie sociale et familiale ont été faites par le gouvernement.

Les organisations syndicales, qui avaient fait de la question du regroupement de certains métiers, un préalable à la négociation, ont engagé une discussion sur le contenu des orientations distribuées le 18 octobre par le Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Locales.

Afin de poursuivre ce travail, deux autres dates de réunions ont été arrêtées le 3 et le 10 décembre afin que puisse être listé de façon précise, l'ensemble des demandes et revendications, auxquelles le gouvernement répondra globalement après la seconde réunion.

Parallèlement et dans les mêmes délais, se tiendront des réunions avec les associations d'élus permettant que sur les mêmes thèmes, se mène une réflexion avec les employeurs.

A l'issue de cette procédure, le gouvernement présentera une synthèse de ces discussions, avant de faire des propositions d'orientation destinées à être soumises au Conseil Supérieur de la fonction publique territoriale.